



Date de publication du communiqué : 7 janvier 2014

Destinataire : À tous les Télédistributeurs et Télécommunicateurs

Expéditeur : Le centre d'excellence de Bell

Objet : Communiqué 014-02 – Informations requises sur les plans de travail

Bonjour,

Pour nous permettre de répondre à vos demandes d'utilisation de structures de soutènement de Bell Canada, basé sur l'article 901.4, par. (c) du Tarif des Services Nationaux (TSN), nous désirons vous rappeler les informations requises sur les plans qui nous sont fournis par les titulaires. Notre objectif poursuivi par ce rappel est de nous permettre de traiter adéquatement et efficacement vos demandes.

La Compagnie demande des **plans de travail** de conception qui doivent inclure les **informations minimales** en fonction du type de projet réalisé tel que précisé dans la « Norme » pour la conception, l'installation et la vérification des structures aériennes. En plus de ces informations, les renseignements contenus aux plans doivent être en conformité aux BC4715 ou à la DUSS et doivent comprendre :

- Les symboles pour tous équipements proposés ou autres, tel que coffret, mise à la terre, boucles...
- Légende des travaux indiquant par arbitraire seulement les travaux prévus nécessitant l'utilisation des structures de Bell Canada;
- Les anomalies devant être corrigées avant toute intervention sur la ligne, telles que vues à l'extérieur (référence à la Norme article le 8.4).

« Norme pour la conception, l'installation et la vérification des structures aériennes »

Article 24. PLANS

Les informations requises sur un plan ou en annexe à un plan, comme le formulaire d'utilisation des structures, sont indiquées ci-dessous. Toutefois les informations minimales peuvent varier en fonction du type de projet :

- Utilisation des symboles de l'ANNEXE 1 SYMBOLES DE PLAN; ***toujours requis***
- Indication du « nord » sur le plan de localisation; ***toujours requis***
- Indication du tracé de la ligne; ***toujours requis***
- Identification des réseaux publics (voies ferrées, voies navigables, pipelines, etc.) : ***toujours requis***
- Municipalité; ***toujours requis***
- Adresse, rue principale et transversale des travaux; ***Un croquis de localisation indiquant les principales rues et l'emplacement des travaux est toujours requis***
- Coordonnées X et Y du poteau si disponible; ***facultatif***
- Poteaux et ancrages requis (repères); ***les adresses pour chaque élément ou structure demandées sont toujours requises***

- Identification des mise à la terre en place et proposées *si impacté par les travaux du titulaire*
- Longueur, classe et année des poteaux *si impacté par les travaux du titulaire*
- Espace occupé; *facultatif*
- Longueur des portées; *toujours requis*
- Type de sol; *facultatif*
- Profondeur d'implantation du poteau, utilisation de coinçage; *facultatif*
- Flèche de pose du toron dans les cas des portées lâches; *toujours requis*
- Numéro sur la plaque IRD (LCLCL) si présent; *toujours requis*
- Numéro du code à barres ou numéro du poteau si disponible; *facultatif*
- Matériel que l'on désire installer et force appliquée (indiquer si portée lâche) *toujours requis*
- Type et nombre de câbles, de torons ou de conducteurs ; *toujours requis pour nouveau câble/toron/conducteur*
- Autre information pertinente comme fossé ou ruisseau; *facultatif*
- Nom des locataires si disponible; *facultatif*

Article 24.1 Détails additionnels pour les ancrs (*lorsque travaux requis sur l'ancre existante ou ajout d'une nouvelle ancre*)

Il est requis de dessiner :

- le symbole de l'ancre à l'emplacement désiré en avant ou en arrière de l'ancre existante et non pas vis-à-vis l'ancre existante ;
- toujours reproduire l'ancre existante ;
- si possible, inscrire le type d'ancrage existant (modèle d'ancre)
- inscrire l'écart de l'ancre existante et non pas seulement l'écart pour la ou les nouvelles ancrs.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec nous par courriel ou par téléphone :
 centre.excellence@bell.ca / 1-833-525-7770.

Veuillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Le centre d'excellence de Bell